

# Procès verbal de l'Assemblée Constitutive

Le samedi 6 avril 2008, à 18h15 à Pléneuf Val André (22370), les signataires de la feuille de présence ci-jointe se sont réunis afin de constituer l'association dite : Association Française de la Classe 5.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Constitution du bureau de l'assemblée formé d'un(e) Président(e) de séance, d'un(e) Secrétaire de Séance et de un ou deux scrutateurs (ou scrutatrices)
- 3) Bilan moral sur la situation actuelle de la Classe 5 dans le paysage national et international. Présentation du projet de créer l'association et redynamiser la classe 5.
- 4) Compte-rendu de la commission sportive du 15 mars 08 et de la volonté de la FFCV de donner plus d'autonomie aux classes.
- 5) Présentation et adoption des statuts.
- 6) Présentation des candidats au comité directeur et élections
- 7) Fixation du siège social
- 8) Autorisation d'ouverture d'un ou plusieurs comptes bancaires, désignation des fondés de pouvoir et assignation de leurs attributions, agissant ensemble ou séparément
- 9) Fixation de la cotisation annuelle
- 10) Décision sur l'utilisation des modes de communication électronique
- 11) Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités
- 12) Questions diverses

## CONSTITUTION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE :

L'Assemblée désigne comme président de l'Assemblée constitutive Monsieur Jonathan Petit et comme scrutateurs monsieur Julian Marteau et mademoiselle Olivia Lys.

## LE BILAN MORAL est fait par J. Petit.

Il revient sur le Championnat du Monde en Argentine, insiste sur la très bonne organisation de cette semaine. Il précise qu'il n'y avait que 6 pilotes de classe 5 ( 1 anglais et 5 français) à disputer le championnat, et que le peu de pilotes et de nations représentées décrédibilise la classe au niveau international. Cependant, cette expérience a permis de faire connaître le support aux pilotes sud-américains, des contacts ont été pris afin de leur communiquer des plans et de les aider à développer le classe 5 chez eux.

Le championnat d'Europe à St Peter Ording en septembre 2009 sera décisif pour l'avenir de la classe 5 sur le plan international.

Au niveau national, le peu de pilotes en Grand-Prix cette saison interroge aussi la Fédération Française de Char à Voile (FFCV), d'où la nécessité de redynamiser la classe.

J. Petit propose l'organisation possible, par l'association en partenariat avec un club, d'un évènement type 'coupe de France', avec des lots 'utiles' aux pilotes tels que voiles, roues, ...

Il est aussi abordé d'inviter sur le circuit des pilotes d'autres supports et des pilotes étrangers en mettant à leur disposition du matériel.

**LE COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SPORTIVE DU 15 mars 2008** est fait conjointement par J.Petit et O.Lys. Le but de la FFCV est de donner plus d'autonomie aux classes dans la gestion de la saison et des classements, mais aussi de faciliter les échanges en invitant les présidents de chaque classe au comité directeur. L'assemblée Générale de la FFCV se tenant le 12 avril 2008.

Après vote à l'unanimité des 17 présents représentant 17 voix, il est décidé de fonder une association nouvelle. Messieurs J.Petit, J.Marteau et mademoiselle O.Lys agissent par délégation ci-jointe de madame Véronique Ribaud de Gineste, vice-présidente en date de l'Association française de la Classe 5, fondée le 24 mai 1986.

**LA PRESENTATION DES STATUTS** est faite par O.Lys. Les statuts ci-joints sont adoptés à l'unanimité des 17 voix.

**ELECTION DU COMITE DIRECTEUR**: les candidatures de Christophe PINIER, Claude GODAN, Hubert QUEVAL, François PAPON, Jonathan PETIT, Julian MARTEAU et Olivia LYS sont présentées à l'assemblée.

L'assemblée élit à l'unanimité des 17 voix les 7 candidats présentés au comité directeur de l'Association Française de la Classe 5.

**LE SIEGE SOCIAL** est fixé à l'unanimité des 17 voix chez le président élu, il est précisé que ceci nécessitera une révision des statuts lors de chaque changement de président.

**L'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN OU PLUSIEURS COMPTES BANQUAIRES**: il est décidé à l'unanimité des 17 voix que le président et le trésorier de l'association sont fondés de pouvoir, agissant ensemble ou séparément, concernant l'ouverture d'un ou plusieurs comptes bancaires, et concernant leur gestion.

**FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE**: J.Marteau propose à l'Assemblée de fixer la cotisation annuelle à 12€. La saison 2007-2008 étant entamée, il est décidé à l'unanimité des 17 voix, de fixer la cotisation annuelle à 6€ pour la saison 2007-2008 et 12€ pour la saison 2008-2009.

**LES MODES DE COMMUNICATION** électronique étant privilégiés par l'Assemblée, il est décidé de créer un blog et un forum, afin de faciliter les échanges entre les adhérents, mais aussi d'avoir une référence pour faire connaître le support.

**LA DELEGATION DE POUVOIR** pour accomplissement des formalités est donnée au président élu, concernant les démarches d'enregistrement à la Préfecture et de parution au Journal Officiel.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Alain LEOUAY s'interroge sur la suppression de la licence journée, qui empêche nombre de pilotes de son club de faire les courses de ligue alors qu'ils ont une licence loisirs.
- François PAPON intervient sur le fait qu'il y a peu de constructeurs de classe 5 sur le marché, ce qui n'est pas pour faciliter l'accès à la discipline.
- F. PAPON précise qu'il a des contacts avec les pilotes sud-américains et qu'ils sont demandeurs de plans, de la jauge. Il est dit que l'association peut être un vecteur de développement pour les autres nations, d'où la nécessité de multiplier les contacts avec les pilotes européens et étrangers.
- H.QUEVAL s'interroge sur le fait de mettre à disposition du matériel pour des pilotes 'invités' : d'une part il ne s'agit pas de les faire rouler sur du matériel en mauvais état, car ça ne serait pas valorisant. Et d'autre part, ces chars seront-ils assurés pas la FFCV ou non ? Si non, quelles alternatives avons-nous ? Ceci sera un point à éclaircir auprès de la FFCV.
- D'un avis général, dans la planification des grand-prix, il serait préférable d'avoir un grand-prix par ligue dans la saison, pour permettre à un maximum de pilotes de participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Jonathan Petit, président de l'Assemblée Constitutive

Olivia Lys, première scrutatrice

Julian Marteau, deuxième scrutateur